

SOMMAIRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.....	2
SEANCE DU 10/07/2017	2
850DE1705N01 – AFFAIRES SCOLAIRES : ADOPTION REGLEMENT INTERIEUR.	2
850DE1705N02 – CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE.	2
850DE1705N03 – RPI ST PIERRE / CERISY : BILAN 2015-2016.	2
850DE1705N04 – RPI ST PIERRE / CERISY : CONVENTION.	2
850DE1705N05 – TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE.	2
850DE1705N06 – CREDITS SCOLAIRES.	2
850DE1705N07 – CLASSES NUMERIQUES.	2
850DE1705N08 – TINCHEBRAY : PARTICIPATION ECOLE PRIVEE ST JOSEPH.	2
850DE1705N09 – CHANU : PARTICIPATION ECOLE PRIVEE SACRE CŒUR.	2
850DE1705N10 – DOMFRONT : PARTICIPATION ECOLE PRIVEE ANGE GARDIEN.	2
850DE1705N11 – PAUSE MERIDIENNE : PAIEMENT ENCADREMENT ENSEIGNANTS.	2
850DE1705N12 – RESTAURATION SCOLAIRE : AVENANT CONVENTION API.	2
850DE1705N13 – RESTAURATION PETITE ENFANCE : AVENANT CONVENTION API.	2
850DE1705N14 – RESTAURATION SCOLAIRE : AVENANT CONVENTION API MINI CUP.	2
850DE1705N15 – OPAH : DESIGNATION DU COORDONATEUR.	3
850DE1705N16 – OPAH : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CAO.	3
850DE1705N17 – ZAE ESPACES ENTREPRISES : TARIF PARCELLES.	3
850DE1705N18 – LONLAY L'ABBAYE : AVIS SUR LE PLU.	3
850DE1705N19 – LONLAY L'ABBAYE : ZA – CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE.	3
850DE1705N20 – VOIE VERTE : RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE.	3
850DE1705N21 – ECOFOLIO : CONVENTION DE SOUTIEN AU RECYCLAGE DU PAPIER.	3
850DE1705N22 – COREPILE : COLLECTE DES PILES ET ACCUMULATEURS.	3
850DE1705N23 – SPANC : RAPPORT D'ACTIVITE 2016.	3
850DE1705N24 – CHAMPSECRET : SPAC – AVENANT DSP NANTAISE DES EAUX.	3
850DE1705N25 – LARCHAMP : SPAC – CESSIION CITERNE.	3
850DE1705N26 – EAUX USEES : PARTICIPATIONS.	3
850DE1705N27 – SIAEP DOMFRONT : CONVENTION ACHAT D'EAU.	3
850DE1705N28 – AVENANT CONTRAT D'AFFERMAGE AVEC FLERS AGGLO.	3
850DE1705N29 – ENTRETIEN DES COURS D'EAU : GROUPEMENT DE COMMANDES.	3
850DE1705N30 – GROUPEMENT DE COMMANDES : DESIGNATION MEMBRES CAO.	4
850DE1705N31 – ENTRETIEN DES COURS D'EAU : CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE.	4
850DE1705N32 – EAU POTABLE : RAPPORT D'ACTIVITE 2016.	4
850DE1705N33 – CONVENTION ECOLO-CRECHE.	4
850DE1705N34 – MULTI-ACCUEIL : REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT.	4
850DE1705N35 – DECISION MODIFICATIVE 2017-001.	4
850DE1705N36 – CFE : INTEGRATION PROGRESSIVE.	4
850DE1705N37 – TRANSFERT DES EMPRUNTS SPAC.	4
850DE1705N38 – NON VALEUR.	4
850DE1705N39 – FPIC 2017.	4
850DE1705N40 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.	4
850DE1705N41 – ATTRIBUTION DE COMPENSATION.	4
850DE1705N42 – SPAC LARCHAMP : CESSIION CITERNE.	4
SEANCE DU 19/07/2017	5
850DE1706N01 – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS.	5
850DE1706N02 – DETERMINATION DU NOMBRE D'AUTRES MEMBRES DU BUREAU.	5
850DE1706N03 – ELECTION D'AUTRES MEMBRES DU BUREAU.	5
850DE1706N04 – INDEMNITES DE FONCTION AUX ELUS.	5
850DE1706N05 – DELEGATION DE POUVOIR AU PRESIDENT.	5
850DE1706N06 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT.	5
850DE1706N07 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU PETR.	5
850DE1706N08 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SCOT.	5
850DE1706N09 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.	6
850DE1706N10 – DESIGNATION DES MEMBRES DU CIAS.	6
850DE1706N11 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS A CAEN NORMANDIE METROPOLE.	6
850DE1706N12 – CHANU-LANDISACQ-ST PAUL : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SIVOS.	6
850DE1706N13 – ST PIERRE D'ENTREMONT / CERISY BELLE ETOILE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU RPI.	6
850DE1706N14 – TORCHAMP : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CENTRE PLEINE NATURE.	6
850DE1706N15 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU TERRITOIRE ENERGIE 61.	6
850DE1706N16 – SIRTOM DE LA REGION FLERS CONDE : REPRESENTATION.	6
DECISIONS DU PRESIDENT	7
NEANT	7

Délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10/07/2017

850DE1705N01 – Affaires scolaires : adoption règlement intérieur.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer le règlement intérieur des services périscolaire et extrascolaire.

850DE1705N02 – Convention de fonctionnement de la restauration scolaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer la convention pour le bon fonctionnement de la restauration scolaire des élèves de l'école élémentaire de Tinchebray au cours de l'année 2017-2018 avec le Collège Albert Camus.
- Autorise le Président à signer la convention pour le bon fonctionnement de la restauration scolaire des élèves de l'école primaire de Montsecret au cours de l'année 2017-2018 avec la commune de Montsecret-Clairefougère.

850DE1705N03 – RPI St Pierre / Cerisy : bilan 2015-2016.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la dépense et la recette concernant le bilan 2015/2016 du RPI de Saint Pierre d'Entremont et Cerisy Belle.
- Confirme que la participation à partir de 2018 se fera au prorata du nombre d'élèves au vu des bilans, le premier bilan concerné sera celui de l'année scolaire 2016/2017.

850DE1705N04 – RPI St Pierre / Cerisy : convention.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Adopte la convention relative au fonctionnement du RPI Cerisy Belle Étoile et St Pierre d'Entremont,
- Autorise le Président à signer la convention avec la commune de Cerisy Belle Etoile.

850DE1705N05 – Tarifs des services périscolaire et extrascolaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention : Aurélie Leroux),

- Fixe les tarifs des services périscolaire et extrascolaire tels que présentés.
- Dit que le tarif de la restauration pour les élèves de St Bomer les Forges et Lonlay l'Abbaye sera de 3.30 € à la rentrée 2018-2019,
- Fixe les pénalités de retard sur les accueils à 10 € du ¼ heure,
- Dit qu'1 euro sera facturé pour chaque réservation tardive des familles,
- Dit que cette pénalité d'1 € ne s'applique pas si le service est gratuit,
- Dit que tous les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2017.

850DE1705N06 – Crédits scolaires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Fixe les crédits scolaires à 40 € par élève d'élémentaire et à 45 € par élève de maternelle,
- Fixe le forfait transport à 10 € par élève,
- Dit que l'école de St Front bénéficiera de 60 navettes pour se déplacer vers le gymnase de Domfront,
- Dit que les élèves de CP – CE1 – CM2 bénéficieront de 10 séances piscine,
- Dit que le nombre de copie par élève et par mois est fixé à 50.
- Dit que toutes ces dispositions s'appliqueront à partir de la rentrée scolaire 2017-2018.

850DE1705N07 – Classes numériques.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide d'inscrire les crédits nécessaires à ces équipements sur la décision modificative,
- Charge le Président de lancer la consultation.

850DE1705N08 – Tinchebray : participation école privée St Joseph.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le versement de la participation à l'école privée St Joseph au profit de l'OGEC à hauteur de 117 320.71 € pour l'année 2017.

850DE1705N09 – Chanu : participation école privée Sacré Cœur.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le versement de la participation à l'école du Sacré Cœur à hauteur de 43 966.09 €.

850DE1705N10 – Domfront : participation école privée Ange gardien.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le versement de la participation à l'école privée de l'Ange gardien au profit de l'OGEC à hauteur de 105 002.92 €.

850DE1705N11 – Pause méridienne : paiement encadrement enseignants.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Fixe le taux de rémunération des heures de surveillance à 11.73 €.
- Dit que la surveillance sur la pause méridienne sera assurée par le service périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2017-2018.

850DE1705N12 – Restauration scolaire : avenant convention API.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention du 30 mai 2016 avec API.

850DE1705N13 – Restauration petite enfance : avenant convention API.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention du 30 mai 2016 avec API.

850DE1705N14 – Restauration scolaire : avenant convention API mini CUP.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention du 30 mai 2016 avec API pour l'ouverture de la mini CUP de St Bomer les Forges.

850DE1705N15 – OPAH : désignation du coordonnateur.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Désigne Domfront-Tinchebray Interco coordonnateur du groupement de commandes composé des communautés de communes de Domfront – Tinchebray Interco et Andaines – Passais et chargé du suivi-animation d'une OPAH-RR sur les deux territoires,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

850DE1705N16 – OPAH : désignation des membres de la CAO.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Désigne la commission d'appel d'offres de Domfront – Tinchebray Interco compétente pour le groupement de commandes chargé du suivi-animation d'une OPAH-RR sur les territoires des Communautés de communes de DOMFRONT – TINCHEBRAY INTERCO et ANDAINES – PASSAIS.

850DE1705N17 – ZAE espaces entreprises : tarif parcelles.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Fixe le prix de vente des parcelles de la ZAE de l'Espace Entreprises du Domfrontais au prix de 5,30€ HT / m², soit 6,14€ TTC / m² TVA sur la marge incluse.

850DE1705N18 – Lonlay L'Abbaye : avis sur le PLU.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Émet un avis favorable au projet de révision du plan local d'urbanisme.

850DE1705N19 – Lonlay L'Abbaye : ZA – consultation maîtrise d'œuvre.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Confie une mission de prestation d'étude (demande de permis d'aménager, dossier loi sur l'eau...) et de maîtrise d'œuvre partielle (jusqu'au stade AVP) pour l'aménagement d'une ZA sur la commune de Lonlay l'Abbaye au groupement SHEMA, ADEPE, MVI et COLIN SUEUR pour un montant de 19 300 € HT,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,
- Précise que le nom de cette ZA est « ZA de Lonlay l'Abbaye - La Logerie ».

850DE1705N20 – Voie verte : retrait du syndicat mixte.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention : Marcel Brionne),

- Donne son accord pour le retrait de Domfront – Tinchebray Interco du syndicat mixte de la voie verte du Bocage,
- Charge le Président de notifier cette délibération au président du comité syndical.

850DE1705N21 – ECOFOLIO : convention de soutien au recyclage du papier.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le Président ou son représentant à signer électroniquement la convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques visés par le dispositif légal avec Ecofolio, pour une durée d'un an à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2017.

850DE1705N22 – COREPILE : collecte des piles et accumulateurs.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le Président ou son représentant à signer un contrat de collaboration pour la reprise gratuite des piles et accumulateurs portables usagés et le soutien à la communication avec COREPILE.

850DE1705N23 – SPANC : rapport d'activité 2016.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Émet un avis favorable aux rapports du service d'assainissement non collectif pour l'année 2016 sur les territoires du Domfrontais et du pays de Tinchebray.

850DE1705N24 – Champsecret : SPAC – avenant DSP Nantaise des eaux.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 au contrat de délégation par affermage du service d'assainissement avec la Nantaise des eaux.

850DE1705N25 – Larchamp : SPAC – cession citerne.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 au contrat de délégation par affermage du service d'assainissement avec la Nantaise des eaux.

850DE1705N26 – Eaux usées : participations.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Dit que les communes participeront aux travaux sur leur réseau d'eaux pluviales lorsque Domfront Tinchebray Interco devra lever un emprunt pour les financer.

850DE1705N27 – SIAEP Domfront : convention achat d'eau.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention d'achat d'eau en gros avec le SIAEP de la région de Domfront.

850DE1705N28 – Avenant contrat d'affermage avec Flers Agglo.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 6 avec Flers Agglo.

850DE1705N29 – Entretien des cours d'eau : groupement de commandes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention instaurant un groupement de commandes entre Flers Agglo, Domfront –Tinchebray Interco, Vire Normandie et Valdallière pour l'entretien et la restauration du Noireau et de ses affluents,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce groupement.

850DE1705N30 – Groupement de commandes : désignation membres CAO.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Désigne Jean-Louis Renault, titulaire et Gérard Desgrippes suppléant de la CAO ou COMAPA du groupement de commandes pour l'entretien et la restauration du Noireau et de ses affluents.

850DE1705N31 – Entretien des cours d'eau : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire.
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

850DE1705N32 – Eau potable : rapport d'activité 2016.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Adopte le rapport d'activité 2016 du service public d'eau potable sur le territoire de l'ex SER du pays de Tinchebray.

850DE1705N33 – Convention écolo-crèche.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec Ecolo crèche.

850DE1705N34 – Multi-accueil : règlement de fonctionnement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le Président ou son représentant à signer le règlement de fonctionnement du multi-accueil de St Pierre d'Entremont.

850DE1705N35 – Décision modificative 2017-001.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Vote la décision modificative.

850DE1705N36 – CFE : intégration progressive.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Vote un lissage de la CFE sur une durée de 2 ans,
- Charge le Président de notifier cette décision aux services de l'État.

850DE1705N37 – Transfert des emprunts SPAC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le transfert des emprunts suivants de la commune de Chanu à Domfront – Tinchebray Interco :
Reprise totale par la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du prêt 2084888 (ancien numéro de prêt : 20800178) d'un montant de 92.000€ (quatre-vingt-douze mille euros),
Reprise partielle par Domfront Tinchebray Interco du prêt 2085101 (ancien numéro de prêt : 20800226) pour un montant de 38.600€ (trente-huit mille-six-cents euros),
- Précise que le montant initial de ce second prêt était de 88.600€,
- Dit que la différence de 50 000 € reste à la charge de la commune de Chanu,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

850DE1705N38 – Non valeur.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Constate l'admission en non-valeur de ces redevances d'assainissement collectif de 2009 à 2012 d'un montant global de 178,50 € par l'émission d'un mandat au compte 6541.

850DE1705N39 – FPIC 2017.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Opte pour une répartition dérogatoire libre,
- Accepte que Domfront – Tinchebray Interco perçoive la somme 218 011 € au titre du FPIC 2017,
- Accepte que les communes perçoivent la somme totale de 255 539 €, répartie comme suit : Avrilly 2 977 € - Champsecret 20 191 € - Chanu 23 403 € - Domfront en Poirais 48 997 € - Le Ménil Ciboult 2 020 € - Lonlay L'Abbaye 17 181 € - Moncy 8 461 € - Montsecret-clairefourgère 12 153 € - St Bomer les Forges 20 728 € - St Brice en Passais 3 597 € - St Christophe de Chaulieu 1 873 € - St Gilles des Marais 2 258 € - St Pierre d'Entremont 13 200 € - St Quentin les Chardonnetts 5 491 € et Tinchebray Bocage 73 009 €.

850DE1705N40 – Subventions aux associations.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Vote les subventions telles que présentées dans le tableau annexé,
- Dit que la cdc Andaines-Passais remboursera sa participation au RAM BOCEDO au prorata du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire de l'ex cdc du Bocage de Passais.
- Précise que les subventions accordées au PETR du Bocage, à la mission locale, à l'ACDF et à Ingénierie 61 sont votées à l'habitant.

850DE1705N41 – Attribution de compensation.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de diminuer l'attribution de compensation de la commune de Lonlay l'Abbaye de 10 383 €,
- Dit que l'attribution définitive de Lonlay l'Abbaye est de 119 641 €.

850DE1705N42 – SPAC Larchamp : cession citerne.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte l'encaissement du chèque de 600 € en paiement de la citerne cédée au GAEC des Busnellières à Larchamp.

Séance du 19/07/2017

850DE1706N01 – Détermination du nombre de vice-présidents.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'élire 10 vice-présidents.

850DE1706N02 – Détermination du nombre d'autres membres du bureau.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de compléter le bureau de Domfront - Tinchebray Interco avec 14 membres.

850DE1706N03 – Election d'autres membres du bureau.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Désigne : Marcel Brionne, Sébastien Chrétien, Christian Derouet, Hubert Gousset, Roger Grippon, Daniel Hatteville, Gilles Lemaréchal, Philippe Lepont, Éric Leroy, Michel Maupas, Raymond Moussay, Claude Pigault, Jean-Yves Prieur et Julien Salliot, en qualité de membres du bureau.
- Dit que le bureau communautaire est constitué du président, des 10 vice-présidents, des 14 autres membres.

850DE1706N04 – Indemnités de fonction aux élus.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote les taux des indemnités de fonction des président et vice-présidents sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Fixe l'indemnité du président au taux de 43 %,
- Fixe l'indemnité des vice-présidents au taux de 15 %,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

850DE1706N05 – Délégation de pouvoir au Président.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Donne délégation au président pour l'ensemble des pouvoirs pouvant être délégués à l'exception :
 - 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
 - 2° De l'approbation du compte administratif ;
 - 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
 - 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
 - 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
 - 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
 - 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.
- Donne délégation au Président pour tenter au nom de Domfront - Tinchebray Interco les actions en justice ou défendre Domfront - Tinchebray Interco dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil communautaire et d'ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de Domfront - Tinchebray Interco, à tenter toute les actions en justice et à défendre les intérêts de Domfront - Tinchebray Interco dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel à garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.
- Dit que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant,
- Dit que les délégations relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux.

850DE1706N06 – Désignation des membres de la CLECT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le nombre de membres à 24,
- Désigne les 15 maires comme membres de la CLECT : Thierry Aubin, Marcel Brionne, Sébastien Chrétien, Serge Costard, Christian Derouet, Gérard Desgrippes, Pierre Féraud, Maxime Guilmin, Daniel Hatteville, Michèle Lainé, Philippe Lepont, Raymond Moussay, Josette Porquet, Jean-Yves Prieur, Bernard Soul.
- Désigne 8 des 10 maires délégués : Hubert Gousset, Christophe Lecordier, Gilles Lemaréchal, Éric Leroy, Michel Maupas, Claude Pigault, Jean-Louis Renault, Julien Salliot, membres de la CLECT.
- Désigne Joël Dromer et Bernard Davy, adjoints de Domfront en Poiraise pour représenter les communes déléguées de La Haute Chapelle et de Rouellé.

850DE1706N07 – Désignation des représentants au PETR.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Désigne conformément aux dispositions statutaires du PETR du Pays du Bocage, Bernard Soul, Josette Porquet, Serge Costard, Michèle Lainé membres titulaires,
- Désigne Christian Derouet, Gérard Desgrippes, Hubert Gousset, Maxime Guilmin membres suppléants.

850DE1706N08 – Désignation des représentants au SCoT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Désigne conformément aux dispositions statutaires du Syndicat Mixte du SCOT du Pays du Bocage, Bernard Soul, Josette Porquet, Serge Costard, Michèle Lainé membres titulaires,
- Désigne Christian Derouet, Gérard Desgrippes, Hubert Gousset, Maxime Guilmin membres suppléants.

850DE1706N09 – Commission d'appel d'offres.

Le Conseil communautaire, après avoir voté à bulletin secret,

- Désigne Josette Porquet, Gérard Desgrippes, Pierre Férard, Hubert Gousset, Jean-Louis Renault membres titulaires,
 - Désigne Michel Chancerel, Christian Derouet, Marcel Folliot, Michèle Lainé, Gilles Lemaréchal membres suppléants.

850DE1706N10 – Désignation des membres du CIAS.

Le Conseil communautaire, après en avoir voté à bulletin secret,

- Désigne Jean-Jacques Aubry, Véronique Besnard, Joël Dromer, Véronique Foucher, Hubert Gousset, Roger Grippon, Chantal Heuzé, Michèle Lainé, Aurélie Leroux, Éric Leroy, Michel Maupas, Raymond Moussay, Claude Pigault, Josette Porquet, Julien Salliot, Sylvie Tallonneau membres du CIAS.

850DE1706N11 – Désignation des représentants à Caen Normandie Métropole.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Désigne Bernard Soul – Josette Porquet membres titulaires
- Désigne Maxime Guilmin – Serge Costard membres suppléants.

850DE1706N12 – Chanu-Landisacq-St Paul : désignation des représentants au SIVOS.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Désigne Maxime Guilmin, Thierry Aubin, Julie Lenègre titulaires,
- Désigne Josette Porquet suppléante.

850DE1706N13 – St Pierre d'Entremont / Cerisy Belle Etoile : désignation des représentants au RPI.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Désigne Bernard Soul, Roger Chanu et Michèle Lainé pour siéger au RPI,
- Dit que Bernard Soul est membre de droit.

850DE1706N14 – Torchamp : désignation des représentants au Centre pleine nature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Désigne Bernard Davy, Christian Derouet, Gérard Desgrippes, Roger Grippon, Bernard Soul titulaires,
- Désigne Joël Dromer, Marcel Folliot, Raymond Moussay, Josette Porquet, Sylvie Tallonneau suppléants.

850DE1706N15 – Désignation des représentants au Territoire énergie 61.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Désigne Bernard Soul pour siéger à la commission consultative Énergie de l'Orne.

850DE1706N16 – SIRTOM de la région Flers Condé : représentation.

Le Conseil communautaire, après avoir voté à bulletin secret,

- Désigne Hubert Gousset, Yannick Lefèvre, François Lepileur, Éric Leroy, Sébastien Chrétien, Pierre Leteinturier, Marcel Folliot et Chantal Heuzé pour représenter la collectivité au sein du SIRTOM de la région Flers Condé.

Décisions du président

Néant